



Montricher, le 13 octobre 2014

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

14/1386

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 25 septembre 2014**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous.

1. Appel

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Nicole Lambercy et Vera Michalski et MM. Sylvain Freymond, Eric Lambercy, Alain Morel et Fabrice Vanolli étant excusés.

Mme Sylvette Lambercy est également excusée pour la Municipalité.

M. le Président Jean-François Burnier lit la lettre de démission de M. Gilbert Lüthi, qui prend effet immédiatement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2014

Le procès-verbal est accepté par un vote à main levée, à l'unanimité.

3. Assermentation d'un conseiller, suite à la démission de M. Gilbert Lüthi

M. le Président, en vertu des droits qui lui sont conférés, assermente M. Blaise Arlaud, deuxième des viennent-en-suite lors des élections communales.

M. Gilbert Lüthi faisait partie de la Commission des finances, ainsi que de la commission permanente des gravières. Il faut donc le remplacer dans ces deux commissions.

M. Christophe Buffet présente **M. Philippe Gurtner** pour la Commission des finances. Il est élu, par un vote à main levée, à l'unanimité. Il entre en fonction dès ce jour, et jusqu'au 30 juin 2016.

M. Pierre-André Blanchard, membre de la commission des gravières, explique qu'il a participé à 3 séances depuis le début, et qu'ils sont présents plutôt en tant qu'observateur.

M. Olivier Chenuz se propose pour la Commission des gravières.

Il est élu, par un vote à main levée, à l'unanimité. Il entre en fonction dès ce jour et jusqu'à la fin de la législature.

4. Préavis municipal no 03/14: "Equipement zone artisanale - Les Genévriers"

M. Maurice Agassis explique que la construction de la fromagerie implique de faire des travaux d'aménagement pour permettre d'y accéder. Il rappelle que la Commune a demandé l'agrandissement de la zone artisanale en dessous de la fromagerie, en vue de l'éventuelle construction d'un bâtiment. La construction de cette route de liaison entre les deux routes d'accès (Chemin des Rippes et Chemin des Genévriers) est prévue avec

le moins de travaux possibles pour en diminuer le coût (partie A du préavis). L'écoulement des eaux claires n'est pas prévu. En cas de construction en dessous de la route, il faudra équiper la parcelle avec un écoulement des eaux claires.

Il a pris note du refus de la commission concernant la partie B du préavis pour le montant de Fr. 295'000.-, mais la Municipalité maintient sa position, car il y aura de la circulation depuis la fromagerie, et des cars notamment, qui auront besoin de place pour circuler.

Concernant le point C, il explique qu'actuellement il y a passablement d'eaux claires qui arrivent depuis la zone artisanale dans un puit perdu qui fonctionne très mal. Il est donc prévu de construire un collecteur, d'aller en direction de la Malagne pour le trop plein et de faire également une zone d'infiltration.

Concernant le point B, il propose au minimum d'équiper le début du Chemin des Genèvevriers, à la hauteur de la fromagerie, pour un montant de Fr. 70'000.-, ce qui ferait un montant total pour le préavis de Fr. 600'000.-.

M. Philippe Joss lit le rapport de la commission. Cette dernière propose à la majorité des membres, d'accepter le financement des deux sections "A" et "C" pour un montant total de Fr. 530'000.- et de refuser la section "B".

Le Président demande qui dans la commission était d'accord avec l'entier du préavis, et si un rapport de minorité a été fait?

M. Patrick Dind dit que lui aurait accepté le préavis tel quel, en pensant que cela servirait éventuellement à mettre sur pied un sens unique, autour de la fromagerie.

M. Agassis précise que c'est la société de la gravière qui va faire les travaux pour la remise en état de la route à la hauteur de la fromagerie. Mais concernant l'éclairage public, ce sera aux frais de la commune. Il estime le montant à environ Fr. 30'000.-, au lieu des Fr. 70'000.- mentionné précédemment.

M. Christophe Buffet demande quelle largeur aura la nouvelle route des Genèvevriers?

M. Agassis répond qu'elle fera environ 6 mètres, et qu'elle ira à la limite des propriétés. Cela permettra de circuler correctement.

M. Norbert Penel fait remarquer qu'actuellement sur cette route, deux véhicules ne peuvent pas se croiser sans se mettre sur la bande herbeuse. Il trouve valable que la route soit élargie en vue du trafic que la fromagerie va générer, et plus tard peut-être la salle polyvalente.

M. Jean-Marc Freymond demande des renseignements complémentaires sur le puit perdu, projet C?

M. Agassis précise qu'il s'agira d'une tranchée filtrante, et non d'un puit perdu, qui doit être construite selon les nouvelles normes, ce qui demande quelques travaux d'aménagement. Ensuite il y a la canalisation jusqu'à la Malagne pour le trop plein. Cela concerne toutes les eaux claires de la zone artisanale, jusqu'à la voirie.

M. Jean-Marc Freymond demande si c'est bien les gravières qui vont refaire la route, après la fin de l'exploitation?

M. Agassis dit que la Commune va imposer aux gravières que la route soit refaite à la largeur actuelle, ou plus large si le préavis est accepté. Mais ils ne vont pas faire le haut de la route. Mais rien n'est signé avec les gravières à ce sujet. En cas d'ouverture de la grande gravière, ils seront attentifs à mettre par écrit, la remise en état des routes, ainsi que des canalisations qui auront été détruites pour l'exploitation.

M. Didier Amez-Droz précise qu'il est clair que celui qui détruit la route, doit la reconstruire. Ils devront par contre négocier l'élargissement de celle-ci.

M. Olivier Chenuz demande si la route des Genévriers sera élargie, jusqu'en bas? Ce ne sera donc plus une route agricole?

M. Agassis répond qu'après l'exploitation de la gravière, la route sera élargie sur toute la longueur car il est prévu que tout le trafic de la fromagerie (camions du lait, cars) passe par en bas, afin de limiter la circulation dans le village.

M. Olivier Chenuz dit qu'il y a encore d'autres propriétaires le long de cette route, notamment le garage de machines agricoles, et l'entrée est courte avec des grosses machines. C'est donc une route d'accès pour la zone artisanale, et pas seulement pour la fromagerie.

M. Pierre-André Blanchard demande si l'éclairage est vraiment nécessaire?

M. Agassis pense aux personnes qui se rendront à la fromagerie le soir, et il serait bien que cela soit éclairé.

M. Blanchard aimerait qu'il n'y ait pas d'exagération et que l'éloignement entre les lampadaires soit au maximum autorisé par les normes.

M. Agassis prend note.

M. Philippe Joss se renseigne sur la possibilité, une fois l'exploitation de la gravière terminée, de créer une route d'accès à la route cantonale, en prolongement du Chemin des Rippes, qui est déjà plus large.

M. Agassis répond qu'il est exclu de construire une nouvelle route. Le Canton n'acceptera jamais.

M. Jean-François Burnier rajoute que si des permis de construire ont été délivrés à des entreprises le long de cette route, il serait normal que l'on s'en occupe et qu'elle soit accessible par tous et que les artisans puissent travailler correctement.

M. Caroly Schopfer revient sur la remarque de M. Agassis concernant la création d'une nouvelle route depuis le Ch. des Rippes jusqu'à la route cantonale, qui serait impossible. Il se pose donc la question concernant l'élargissement de la zone artisanale en cours. Cela ne se fera donc jamais. Et il y aura donc une vingtaine de mètres perdue pour la zone artisanale.

M. Agassis et M. Amez-Droz vont continuer à se battre auprès du Canton pour obtenir cet agrandissement. Et la place n'est pas forcément perdue en cas de refus, il y aura quand même la possibilité de construire.

La discussion est close par le Président. Le vote se fera sur les 3 points ABC séparément.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29

Le préavis no 03/14 : A : 29 OUI
 B : 20 OUI et 9 NON
 C : 29 OUI

Le préavis est donc accepté tel que présenté et autorise ainsi la Municipalité à effectuer les travaux pour un montant de Fr. 825'00.-, et de les financer par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

5. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : une soirée cinéma est organisée à la grande salle de Montricher, le mardi 7 octobre à 20h. en collaboration avec l'association RoadMovie. L'après-midi, il y aura des ateliers sur le cinéma pour les enfants des écoles. C'est gratuit et venez nombreux.

Le budget 2015 de l'ASISEVV est en cours d'acceptation. Une augmentation du tarif des transports est prévue pour 2015, ce qui porte le montant à Fr. 1'850'000.-. Concernant Montricher, il y a 70 élèves en primaire à Fr. 3'418.- par élève, et 34 élèves en secondaire à Fr. 4'797.-, soit une augmentation de 10 % à 15 % par rapport à 2014.

Concernant la réorganisation du groupement scolaire, ils sont dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat. Le groupement devrait éclater en 2015, et c'est la dernière année que Montricher ferait au sein de l'ASISEVV.

M. Pierre-Yves Morel : le 1^{er} novembre la commune va planter 1000 chênes dans la chênaie au Chemin de Pierre Plate. Toute la population est invitée à venir participer à cette journée, et un apéro sera servi. Cela aura lieu par n'importe quel temps.

Un apprenti a commencé à la forêt la 3^{ème} semaine d'août.

Une grosse coupe de bois va être effectuée au Chalet Neuf. Et actuellement, une coupe a lieu dans la zone tétras dans la MAVA

Le marché du bois se porte plutôt bien, et grâce à une forte demande, le bois est bien vendu.

Il précise à l'intention de M. Blanchard, que la dernière séance de la commission gravière a eu lieu 6 septembre 2011.

M. Maurice Agassis : la réfection du Chemin de Châtillon est actuellement en cours.

Dans la zone artisanale, il existe énormément de servitudes, pour le Chemin des Genévriers, le Chemin des Rippes et le nouveau chemin qui va être construit sous la fromagerie. La Municipalité aimerait épurer toutes les servitudes existantes en les transformant en une seule servitude publique. Cela éviterait le bornage, ce qui coute très cher. Il demande l'accord au Conseil Communal sur cette façon de faire.

M. Didier Amez-Droz précise qu'actuellement toute la parcelle appartient à la Commune et les gens circulent à pied ou avec un véhicule sur des chemins privés, propriété de la Commune. Et dans le cadre de la construction de la fromagerie, une convention est en cours de signature auprès de tous les riverains, pour accord avec ces servitudes privées. Ils doivent demander l'approbation du Conseil, car en début de législature un accord de principe pour ce genre de chose n'a pas été demandé par la Municipalité. Le Chemin des Genévriers est déjà en servitude publique, mais que sur 3 mètres. Ils vont mettre la servitude sur la nouvelle largeur, soit environ 6 mètres.

Résultat du vote à main levée : 29 OUI à l'unanimité.

Le Conseil communal autorise donc la Municipalité à soumettre à l'enquête la création d'une nouvelle servitude publique pour passage à pied et tous véhicules ainsi que la modification de la servitude no 2001/912, concernant le Chemin des Ochettes, Chemin des Rippes, chemin de liaison et Chemin des Genévriers.

M. Didier Amez-Droz : concernant les écoles, les 26 communes concernées ont rendu leur réponse au Conseil d'Etat pour le 1^{er} septembre 2014. Dans les 3 variantes, Montricher part sur le groupement scolaire d'Apples. Maintenant, ils attendent la décision finale du Canton, qui doit intervenir d'ici la fin du mois de septembre.

La Confédération a demandé que tous les passages à niveau du MBC soient sécurisés d'ici la fin de l'année. La Commune a convoqué les riverains et propriétaires concernés par ces passages. Des groupes vont être créés pour définir lesquels seront supprimés et

lesquels auront des barrières. La route qui va sur Villars-Bozon depuis le Chemin des Pâquis va être mise en "bordiers autorisés", afin de diminuer le trafic et éviter peut-être de mettre des barrières. Le coût pour équiper un passage avec des barrières est d'environ Fr. 500'000.- à charge du MBC et de la commune, chacun pour moitié.

Le vendredi 10 octobre, la police vient avec la "voiture-tonneau" à la voirie, pour que les enfants des écoles, et les adultes puissent tester un renversement de voiture, sans risque.

Pour les nouveaux locatifs, un mandat a été donné à une agence immobilière de calculer les loyers en fonction des mètres carrés et de l'emplacement, puis ils ont été baissés de 15 % pour rester attractif pour les gens du village. Les personnes qui sont sur la liste d'attente vont être convoquées par ordre d'arrivée, afin d'attribuer les appartements.

Concernant le MontriBus, le bus de la SAPJV va être abandonné d'ici début janvier, pour adopter un système un peu moins couteux. En association avec la Maison de l'Ecriture, un bus privé va être mis en place et va circuler à tous les horaires du train MBC.

S'agissant des actions SAPJV, la Municipalité a écrit aux 47 communes déjà actionnaires, afin de leur vendre ces actions, comme prévu initialement. (Montricher devait fonctionner comme interlocuteur unique lors du transfert d'actions de CarPostal aux communes). Il y a malheureusement eu très peu de réponses positives à ce jour. Actuellement 1680 actions ont en principe trouvé preneur, sur les 4'158 en notre possession. Il en reste donc encore 2'471 à vendre!

Il nous informe que le point communal pour 2013 est de Fr. 90'000.-, ce qui fait Fr.101.86 par habitant (il a eu été à Fr. 200'000.-). Avec pour conséquence, un décompte final de péréquation de Fr. 3'085'000.-, au lieu des Fr. 8'000'000.- d'acomptes facturés. Ceci n'est pas vraiment rassurant, car cela signifie une baisse des impôts encaissés. La facture de la réforme policière représente 1,5 point, soit Fr 172'000.-. Par ailleurs, toujours dans le cadre de la péréquation, la Commune a retouché pour les forêts Fr. 337'000.-.

M. Amez-Droz vient de recevoir un mail du notaire Mouquin, concernant l'achat du Chalet de Yens. Le notaire confirme que l'achat de la parcelle no 1 de la Commune de Montricher, (sur laquelle se trouve le chalet de Yens, propriété de la Commune de Mont-la-Ville) peut encore être envisagé en vertu de la législation sur la vente des forêts publiques. Il faudrait demander l'accord du département pour cet achat. Cette affaire est encore compliquée par le prix demandé qui est supérieur au prix licite fixé par la commission foncière. Il va continuer à chercher une solution pour pouvoir acquérir ce chalet.

6. Propositions individuelles et divers

M. Marc Vermot demande pourquoi il n'y a pas de benne pour les petits plastiques (chaussures de ski, bâche, etc.) qui ne font pas 60 cm, à la déchetterie? Cela existe dans d'autres communes.

Après l'intervention de plusieurs conseillers et municipaux, il ressort les points suivants :

- Si une telle benne est mise en place, cela augmentera la taxe déchet qui est actuellement de Fr. 40.-.
- Le règlement sur les déchets et la collaboration avec Valorsa a été votée à fin 2012.
- La nouvelle déchetterie est à l'étude, et il est envisageable de mettre alors une benne pour les petits plastiques en place, avec une augmentation de la taxe.
- Les agriculteurs et entrepreneurs du village ont leur propre benne pour ce genre de déchet, et ils en paient eux-mêmes l'élimination.

- Selon le principe du pollueur-payeur, il existe certaines communes qui pèsent les déchets amenés à la déchetterie et facturent en fonction du poids.
- Les magasins sont sensés reprendre leurs déchets d'emballage.
- Il faudrait 2 ans pour avoir le recul nécessaire pour savoir combien coûterait l'élimination d'une benne pour les petits plastiques, et donc pouvoir calculer l'augmentation de la taxe.
- Valorsa reverse à la Commune le montant de Fr. 135.- par tonne de déchets éliminés dans les sacs blancs.
- Un sondage auprès de la population pourrait être envoyé pour savoir si elle est intéressée par une telle benne, et si elle accepterait une augmentation de la taxe?

M. Marc Vermot maintient sa proposition et demande à la Municipalité de mettre à disposition de la population une benne pour les petits déchets plastiques.

La proposition est appuyée par 7 personnes.

M. le Président Jean-François Burnier propose de mettre en votation la question suivante: "Voulez-vous que la Municipalité prépare pour de la prochaine séance un projet pour ces emballages plastiques?"

Résultat du vote à main levée : 7 POUR, 19 CONTRE et 3 abstentions

La proposition est donc refusée. C'est donc le statut quo à la déchetterie.

M. Caroly Schopfer rappelle que le terrain des Âges devait être remis en état après l'assemblée de l'UCV en 2013 et que rien n'a encore été fait.

M. Pierre-Yves Morel dit que cela va se faire prochainement.

M. Pierre-André Blanchard demande si la Commune est sensée contrôler la hauteur des haies et autres arbres qui dépassent des propriétés privées. Car il lui semble qu'à certains endroits cela devient dangereux, et que lors de grands vents, il y a toujours des branches sur la route. Est-il envisageable de faire remarquer aux habitants de la commune, qu'ils soient attentifs à la hauteur de leurs arbres, et fassent le nécessaire pour les tailler.

M. Didier Amez-Droz répond que cela tient du droit privé, selon le code rural, et que chaque propriétaire doit couper les branches qui dépassent sur la route.

M. Caroly Schopfer explique que la limite de hauteur pour une haie est de deux mètres en limite de propriété.

M. Maurice Agassis dit qu'ils vont écrire à toutes les personnes concernées.

M. Olivier Bédard fait remarquer que les commissions sont régulièrement convoquées dans l'urgence. De plus, il fait la proposition que les conseillers qui le souhaitent, en début de législature, mentionnent leur préférence par rapport aux différents dicastères. Ainsi ils seraient nommés dans les commissions qui les intéressent. Et il aimerait savoir qui nomme les commissions?

M. Jean-François Burnier répond que c'est le bureau du Conseil qui fait le choix des membres des commissions. Il veille à être équitable, afin que tous les conseillers participent au même nombre de commissions et il essaie également de faire en sorte que chaque conseiller fonctionne une fois comme rapporteur durant la législature. De plus, il doit faire attention également aux personnes directement concernées par un préavis, et qui, le cas échéant ne peuvent pas être nommées dans la commission. Il estime que tout conseiller est apte à gérer n'importe quelle situation. Il est donc exclu de tenir compte en plus des envies de chacun.

M. Pierre-Yves Morel rappelle l'article 5 du Règlement communal, qui concerne la prestation de serment du conseiller. Le conseiller promet d'exercer sa charge, ainsi que les diverses fonctions que la loi lui attribue ou pourrait lui attribuer. Cela fait partie de la fonction d'accepter même les commissions, ou l'on est peut-être moins à l'aise.

M. Caroly Schopfer demande s'il ne serait pas possible d'envoyer les convocations, les préavis ainsi que les divers rapports par e-mail, afin d'éviter une masse de papiers.

M. le Président Jean-François Burnier répond que pour l'instant, les convocations vont continuer à être envoyées par courrier.

Le bureau est convoqué dimanche 28 septembre 2014 à 10h15 pour les votations.

Le verre de l'amitié sera servi au Lion d'Or.

L'assemblée est close à 22h10.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire



Sandrine Haenni

